

A&J HARMONY
SAS au capital de 4.000€
43 Galerie Alpina
74400 Chamonix-Mont-Blanc
RCS Annecy 984 871 921

(ci-après, la « Société »)

Certifié conforme
par le nouveau Président



PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU 7 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le sept mai à 14 heures,

Les Associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège de la Société, sur convocation du Président.

Madame Jessica PERRAUT préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La Société A&J INVEST, nouveau Président pressenti, participe également à la séance. La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Président de séance qui permet de constater qu'au début de la séance, les Associés présents possèdent ensemble la totalité des actions formant le capital social, et qu'en conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Puis, le Président de séance déclare que tous les documents et renseignements dont la communication est rendue obligatoire par les dispositions légales, réglementaires et statutaires ont été communiqués aux Associés dans les délais prévus par ces dispositions.

Les Associés lui donnent acte de ses déclarations.

Le Président de séance rappelle aux Associés l'ordre du jour sur lequel ils sont appelés à statuer :

- Démission de Monsieur Antoine PERRAUT et Madame Jessica PERRAUT de leurs fonctions respectives de Directeur Général et Président de la Société ;
- Nomination du nouveau Président de la Société ;
- Pouvoir pour les formalités.

Le Président de séance ouvre la discussion.

Diverses observations sont échangées puis, personne ne demandant plus la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Démission de Monsieur Antoine PERRAUT et Madame Jessica PERRAUT de leurs fonctions respectives de Directeur Général et Président)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des statuts de la Société et des lettres de démission de Monsieur Antoine PERRAUT et Madame Jessica PERRAUT de leurs fonctions, respectivement de Directeur Général et Président de la Société en date de ce jour, prend acte de la démission de Monsieur Antoine PERRAUT de ses fonctions de Directeur Général de la Société et de la démission de Madame Jessica PERRAUT de ses fonctions de Président de la Société, à compter de ce jour.

L'Assemblée générale donne par ailleurs quitus entier et définitif de leur gestion à leurs fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Nomination du nouveau Président de la Société)

L'Assemblée Générale, en conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, et en application des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu des stipulations statutaires de la Société, décide de nommer en qualité de nouveau Président de la Société, pour une durée indéterminée avec effet à compter de ce jour :

- La société A&J INVEST, société à responsabilité limitée au capital de 76.732 €, ayant son siège social au 72 Route des Epiceas – 74310 Les Houches, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Annecy sous le numéro 944 304 369.

Le représentant de la société A&J INVEST déclare accepter cette nomination aux fonctions de Président de la Société et satisfaire à toutes les obligations légales, réglementaires et statutaires requises aux fins d'exercer ces fonctions.

La société A&J INVEST exercera son mandat de Président de la Société dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables ainsi que conformément aux stipulations statutaires de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIÈME RÉOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures 30, après rédaction et signature du présent procès-verbal par le Président de séance, les Associés, et le nouveau Président de la Société.

Antoine PERRAUT
Associé

A stylized, cursive handwritten signature in black ink, featuring a series of loops and a long horizontal stroke at the base.

A&J INVEST
Nouveau Président

A stylized, cursive handwritten signature in black ink, similar in style to the one above, with a long horizontal base and several loops.

Jessica PERRAUT
Associé

A stylized, cursive handwritten signature in black ink, featuring a large initial 'J' and a series of loops and flourishes.